

Réseau de veille pro-choix

Bulletin 49- février 2013-
Spécial 25 ans du jugement Morgentaler

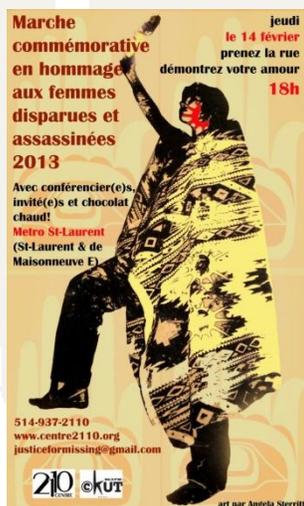
Mot d'introduction

Les dernières semaines ont été riches en évènements autour de la question de l'avortement. En janvier, on célébrait en effet les 25 ans de l'arrêt Morgentaler, arrêt historique de la Cour Suprême en 1988 qui pris la décision d'abroger la loi canadienne criminalisant l'avortement et les 40 ans de Roe c. Wade aux États-Unis. C'est un bon moment pour souligner l'importance de l'accès à ce service et l'avancée que cela représente pour les femmes et leur entourage. C'est aussi, malheureusement, une occasion de rappeler que ce droit est sans cesse menacé et qu'il faut encore et toujours rester mobilisé.e.s pour le défendre.

Ce bulletin est un document de travail réalisé par la FQPN afin de permettre à un réseau de personnes et d'organismes intéressés de rester au fait de l'actualité de l'avortement au Québec, au Canada et à travers le monde. Un grand merci aux bénévoles qui nous aident à le réaliser.

N'hésitez pas à nous faire parvenir vos questions et suggestions!

L'équipe de la FQPN



Nous profitons de ce bulletin pour vous rappeler la tenue de la **Marche commémorative en hommage aux femmes autochtones disparues et assassinées**, ce 14 février 2013. Rendez-vous au métro Saint Laurent à 18h, pour ceux et celles qui sont proches de Montréal

Table des matières

Mot d'introduction.....	1
Les 25 ans du jugement Morgentaler.....	2
Activités des groupes pro-choix	2
À Ottawa- La reprise des travaux parlementaires.....	3
Déclarations d'instances publiques à propos des 25 ans.....	4
Les 25 ans dans les médias.....	5
Couverture Francophone	5
Couverture Anglophone	6
Du côté des anti-choix.....	7
Initiatives et prises de positions pro-choix inspirantes-.....	10
Infos et outils utiles pour la militance pro-choix.....	11
Le sujet chaud de la semaine- foetus et avortements tardifs.....	11

Les 25 ans du jugement Morgentaler

Activités des groupes pro-choix

- Pour célébrer les 25 ans du jugement Morgentaler, la FQPN, en partenariat avec la FIQ et la CSN, a fait paraître une campagne de 5 jours dans le journal Métro, reprenant les leçons sur le libre-choix qui ont été adressées à la ministre Ambrose cet automne. Nous avons bénéficié pour cela d'un généreux rabais du journal Métro, qui a tenu à s'associer à la cause. Sophie de Cordes, coordonnatrice et porte-parole de la FQPN a aussi réalisé deux entrevues, une avec CIBL à l'émission Le Midi Libre (28 janvier) et une autre avec **l'Écho Abitibien**, paru le 1^{er} février.
- La FFQ a émis un communiqué : **Les 25 ans de la décriminalisation de l'avortement : le libre-choix bien ancré**

« Au Québec, la population, les institutions politiques ainsi que les services de santé sont unanimes pour reconnaître que la décision concernant la poursuite ou non d'une grossesse appartient aux femmes. C'est une importante victoire pour la liberté et la sécurité des femmes » déclare Alexa Conradi, présidente de la FFQ.
- La Coalition pour le Droit à l'Avortement au Canada (CDAC) a dédié **un site Web** à cet anniversaire.

«Notre nouveau site rend hommage au Dr Morgentaler, à ses sacrifices héroïques, aux nombreux procès et sa peine de prison qu'il a dû subir, avant d'être finalement et pleinement blanchi par la Cour», a déclaré Julie Lalonde, porte-parole basée à Ottawa de la Coalition pour le droit à l'avortement au Canada (CDAC). «Le site répertorie également les avantages constatés de la dépénalisation de l'avortement pour les femmes et la société canadienne, tant au plan de la santé que de l'égalité pour les femmes», a déclaré Joyce Arthur, directrice générale de la CDAC. «Le Canada est le premier pays au monde à faire la démonstration que les soins en matière d'avortement peuvent être éthiquement et efficacement gérés dans le cadre d'une pratique de

soins de santé standard, sans être contrôlés par quelque loi civile ou criminelle que ce soit. Notre succès devrait être un modèle pour le monde, parce que l'expérience du Canada est la preuve qu'il n'est pas nécessaire d'avoir des lois contre l'avortement», a ajouté Madame Arthur.

- Il est possible de regarder les vidéos (en anglais) des interventions de **Jillian Bardsley, Michele Landsberg, Angela Robinson et Judy Rebick** enregistrées lors de l'évènement de commémoration de Toronto, qui a été suivi par la projection du documentaire **The Life and Times of Henry Morgentaler**
- Pendant ce temps, les *Radical Handmaids* d'Ottawa ont organisé une journée d'action sur twitter (#SinceMorgentaler) et des photos-témoignages ont été postés sur **leur mur Facebook**.
- The *National Abortion Federation* (La Fédération nationale de l'avortement) a lancé une souscription pour publier une pleine page dans le Globe and Mail, qui peut être consultée **ici**. Leur **site** contient aussi de l'information sur le 25e anniversaire.

À Ottawa- La reprise des travaux parlementaires

Comme les travaux ont repris le jour de l'anniversaire du jugement Morgentaler, le gouvernement a été interpellé sur la question par l'opposition. Il est à noter que la FQPN, ainsi que les groupes travaillant sur l'avortement à travers le Canada ont fait un travail d'information et de sollicitation auprès de député.e.s dans les semaines précédents l'évènement. Voici l'extrait de la discussion à la Chambre des Communes et notamment la réplique de Mme Ambrose à Niki Ashton, ministre de la condition féminine connue pour sa prise de position en faveur de la motion M-312.

Mme Niki Ashton (Churchill, NPD):

Monsieur le Président, il y a 25 ans aujourd'hui, la Cour suprême du Canada rendait son jugement dans l'affaire Morgentaler, annulant ainsi des lois qui limitaient l'accès à l'avortement. Depuis 25 ans, les Canadiennes jouissent du droit fondamental de choisir. Depuis 25 ans, les Canadiens ont répété à maintes occasions qu'ils ne voulaient pas qu'on rouvre le débat sur l'avortement. Nous aimerions donc savoir pourquoi la ministre de la Condition féminine souhaite rouvrir ce débat à la Chambre?

L'hon. Rona Ambrose (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux et ministre de la Condition féminine, PCC):

Permettez-moi d'être claire, monsieur le Président, en citant Hillary Clinton, une femme pour qui j'ai beaucoup d'admiration. Je crois que l'avortement devrait être sûr, légal et rare. J'invite la députée à travailler avec moi au Comité de la condition féminine sur des dossiers que les femmes veulent qu'on aborde. Il s'agit ici d'un dossier dont les femmes ne souhaitent pas qu'on débattenne.

Mme Françoise Boivin (Gatineau, NPD):

Monsieur le Président, c'est un peu fort venant d'un gouvernement qui ne cesse de s'en prendre au dossier de l'avortement, de le rouvrir, de le remettre en question. Aujourd'hui, j'aimerais demander aux députés d'en face de se rappeler pourquoi la décision Morgentaler était si importante et de penser aux horreurs auxquelles les femmes faisaient face avant que l'avortement ne devienne légal. De ce côté-ci de la Chambre, nous croyons que l'avortement est une décision médicale prise entre une femme et un médecin et que cette décision doit être respectée. La ministre de la Condition féminine est-elle d'accord? Si oui, va-t-elle cesser d'appuyer des résolutions et des motions...

Le Président:

L'honorable ministre de la Justice a la parole.

L'hon. Rob Nicholson (ministre de la Justice et procureur général du Canada, PCC):

Monsieur le Président, nous n'avons aucune leçon à recevoir du NPD en matière de défense des droits des femmes ou de qui que ce soit d'autre au Canada. Cela étant dit, le premier ministre a indiqué très clairement que le gouvernement n'avait pas l'intention de rouvrir ce dossier. Le gouvernement va par contre continuer de créer des emplois, de défendre les droits des victimes et de faire en sorte que nos rues et nos collectivités demeurent sûres.

- Il est possible de consulter la vidéo de la déclaration de Madame Ashton (NPD) célébrant les 25 ans [ici](#).

Extrait : Aujourd'hui, nous reconnaissons le Dr Henry Morgentaler pour son engagement à protéger le droit des femmes de choisir. Merci au Dr Morgentaler et à sa lutte, rejointe par de nombreuses femmes et de leurs alliés afin qu'une génération de femmes canadiennes aient accès au libre choix de procréation. Nous exprimons notre reconnaissance aux professionnels de la santé et aux prestataires de services qui prennent encore le risque de pratiquer des avortements. Nous sommes solidaires avec les défenseurs et les femmes qui se battent pour défendre les droits reproductifs des femmes. (...) Aujourd'hui, alors que nous célébrons cet anniversaire important, nous devons nous engager à faire en sorte que les futures générations de Canadiennes puissent continuer à jouir du droit à la liberté de procréation.

- Nycole Turmel (NPD) a pour sa part fait paraître un communiqué : [Avortement: la liberté des femmes de choisir doit être protégée](#)

Les conservateurs ont souvent tenté de contourner le jugement de la Cour suprême. Depuis 2006, leurs députés ont lancé cinq initiatives législatives s'attaquant au droit à l'avortement en prétextant vouloir protéger les fœtus. L'an dernier, deux de ces projets ont été soumis à la Chambre des communes. Il faut d'ailleurs se souvenir que l'ancien premier ministre conservateur Brian Mulroney a tenté, en 1990, de faire emprisonner les docteurs pratiquant l'avortement chez des femmes dont la santé n'était pas à risque.

- Un communiqué a aussi été émis par le NPD: [New Democrats celebrate Dr. Morgentaler's legacy](#)

Déclarations d'instances publiques à propos des 25 ans

- Le Conseil du statut de la femme a fait paraître un [communiqué](#) et une [brochure](#) sur les 25 ans de l'avortement

Extrait : « Cette courte brochure s'adresse aux jeunes femmes et aux jeunes hommes afin de les sensibiliser au fait que l'avortement a longtemps été un acte criminel, que beaucoup de femmes sont mortes des suites d'avortements clandestins bâclés. L'histoire nous aide à comprendre le présent », précise la présidente du Conseil du statut de la femme, Julie Miville-Dechéne.

Certes, le combat judiciaire du D^r Henry Morgentaler a joué un rôle de premier plan et est conséquemment indissociable de la lutte pour le droit à l'avortement. Mais cet anniversaire est aussi une occasion de rappeler que la lutte pour la planification des naissances et le droit à l'avortement a été - et est toujours - l'une des grandes batailles du mouvement des femmes au Québec. Et qu'il importe de poursuivre.

Le droit à l'avortement - 25 ans de reconnaissance officielle est la contribution du Conseil du statut de la femme pour pallier ces lacunes. Le document retrace, en termes simples, les moments phares, déboullonne les mythes et pose les grands enjeux entourant les luttes menées pour le droit à l'avortement, le libre choix des femmes et le plein accès aux services, et ce, dans un langage adapté au lectorat visé.

- Communiqué de la Centrale des syndicats du Québec : [Avortement : Il faut demeurer vigilant](#)

- Communiqué du *Ontario Coalition for Abortion Clinic* : **25 Years Since the Morgentaler Decision: A Celebration** (25 ans depuis la décision Morgentaler: Une célébration)
- Communiqué de Anand Grover, Rapporteur spécial des Nations Unies sur le droit à la santé.

Je félicite le Canada de ces 25 années écoulées depuis l'affaire R. c Morgentaler. Le Canada a su en effet, avec succès, s'éloigner d'une situation qui criminalisait et limitait l'avortement et arriver à un environnement ouvert, dans lequel les femmes sont en mesure de jouir de leur droit à la liberté de choix de leur santé sexuelle et reproductive.

Les États sont tenus de respecter le droit à la santé des femmes et de ne pas interférer avec leurs droits à l'autonomie, au respect de la vie privée et de la dignité; droits essentiels pour le respect des droit à la santé sexuelle et reproductive. Le droit à la santé mandate également les États à veiller à la qualité des établissements de santé, de biens et de services, à leur disponibilité et à leur accessibilité à tous, ceci sans discrimination. Cela nécessite la suppression des obstacles économiques, physiques et juridiques à l'accès aux services de soins de santé, y compris l'avortement. La criminalisation est un obstacle à la bonne réalisation du droit à la santé des femmes et les expose à des risques liés à des avortements dangereux et illégaux.

En dépénalisant l'avortement, l'arrêt Morgentaler a confirmé ces principes comme étant cruciaux pour la liberté reproductive des femmes et pour le respect de l'autonomie. Il a permis de reconnaître le droit fondamental d'une femme de prendre ses propres décisions concernant son corps; ceci marquant le début d'une ère d'égalité, de dignité et de liberté pour les femmes au Canada.

Il est rassurant de constater que le mouvement pour l'autonomie sexuelle et reproductive des femmes ait pu se développer avec réussite au Canada pendant toutes ces années et je lui souhaite une bonne continuation dans l'avenir.

- Communiqué du Canadian Labour Congress : **The CLC celebrates the 25th Anniversary of the Morgentaler Decision: An historic gain for women's equality**

Les 25 ans dans les médias

Couverture Francophone

Le Devoir, couverture spéciale, dossier de fin de semaine du 26-27 janvier

La couverture du Devoir a été assez surprenante puisque la première page était consacrée aux « problèmes éthiques et limites » de l'avortement, tout en n'interrogeant que des personnes opposées au droit à l'avortement. Une étrange façon de célébrer les 25 ans! Alexa Conradi, présidente de la FFQ, y a d'ailleurs répliqué. Les anti-choix n'ont pas le monopole du questionnement éthique et il est dommage de ne pas avoir laissé la parole sur les questions d'eugénisme et de sexo-sélection à des personnes en faveur du libre-choix.

- Hélène Buzzetti, **Depuis 25 ans, avorter n'est plus un crime - Interdit levé, mais tabous créés**
- Marie-Andrée Chouinard, **L'avortement, un accès à géométrie variable d'un océan à l'autre**
- Hélène Buzzetti, **Près de 100 000 avortements par année au Canada : Au Québec, le taux d'avortement par 100 naissances est passé de 7,3 en 1976 à 29,7 en 2011**
- Hélène Buzzetti, **Dr Henry Morgentaler - Dix-neuf ans de débats épiques**
- Marie-Andrée Chouinard, **Matière délicate: avortements pour anomalie fœtale**
- Alexa Conradi, 31 janv, La réplique > **L'avortement - Interdire l'avortement sexo-sélectif, un leurre?**

Extrait : Nous affirmons que la préférence sociale pour les garçons et l'avortement sexo-sélectif sont inacceptables, car ils témoignent d'une inégalité profonde entre les femmes et les hommes. L'État doit-il pour autant intervenir dans le choix de femmes de disposer de leur corps et de décider de poursuivre ou non une grossesse ? À cela, la FFQ répond non, car une telle interdiction risque d'être inefficace et contre-productive alors que des solutions non sexistes existent.

La Presse

- Gabrielle Duchaine, 28 janvier, **25 ans plus tard, les Prince-Édouardiennes encore privées d'avortement**

Radio Canada-RDI

- Dossier complet, **25 ans de droit à l'avortement**
- (radio) Les Années Lumières, 27 janvier, **Interruption de détresse**
- (vidéo) Radio- Canada Winnipeg: Avortement : **trois militantes manitobaines de longue date demeurent infatigables**
- Télé journal de RDI, 28 jan, **Il y a 25 ans**

Extrait choisi, la prédiction d'un anti-choix il y a 25 ans: « nous n'aurons plus d'enfants dans notre société car les femmes auront décidé de les détruire ».

(vidéo) L'avortement au Canada - **Retour sur l'histoire mouvementée de la clinique du docteur Morgentaler à Winnipeg, 25 ans après la décriminalisation de l'avortement.**

TVA Nouvelles

- (vidéo) 28 jan, Décriminalisation de l'avortement -**25 ans depuis l'affaire Morgentaler**

Canoe TV

- (vidéo) 28 jan, **L'avortement légal depuis 25 ans**

Journal de Québec

- Marie-Claude **Simard**, 27 janvier, **25 ans de la décriminalisation depuis l'affaire Morgentaler**

Couverture Anglophone

Articles

- Supriya-Dwivedi, Huffington post, 28 janv, **Morgentaler 25 Years Later: We've Come a Long Way Baby**
- Th. Mallick, The toronto Star, 28 janv. **Supreme Court win a landmark for abortion rights**

L'histoire d'Henry Morgentaler démontre que l'attitude de la société à l'égard de l'avortement est inextricablement liée à sa perception des femmes, à leur rôle dans la famille, à la religiosité, et au conservatisme social. La décision Morgentaler a représenté un grand pas en avant pour notre pays comme pour la Cour suprême qui a su se libérer des perspectives archaïques et des contraintes de notre société imposait aux femmes. Je resterais toujours perplexe quant aux raisons pour lesquelles certaines personnes sont incapables de voir ceci comme quelque chose de positif.
(traduction libre)

- Derek Abma, iPolitics, 28 jan., **A quarter-century after Morgentaler, abortion debate lingers**

- Stephanie Levitz, The Canadian Press, 28 jan., [Abortion debate still rages 25 years after Morgentaler ruling](#)
- Todd Aalgaard, The Torontoist, [R v. Morgentaler, 25 Years Later](#); Key figures in the trial of Henry Morgentaler reflect on the evolution of social justice in Canada.

Radio

- The Current, CBC, [Historical Morgentaler decision marks 25th anniversary](#)
Cela fait 25 ans aujourd'hui que la Cour suprême du Canada a rendu l'arrêt de principe qui a décriminalisé l'avortement et crée un précédent pour toutes les autres questions médicales et sociales auxquelles nous sommes confrontés aujourd'hui. La décision Morgentaler, comme on le sait, a abouti à l'absence d'une loi sur l'avortement au Canada. Mais ce n'était pas le plan prévu lorsque le gouvernement Mulroney réagit à la décision de la plus haute juridiction. Aujourd'hui, nous entendons l'ancien ministre de la Justice conservateur, Doug Lewis, sur les coulisses et les efforts parlementaires qui ont suivi la décision. (traduction libre)
- Podcast (11 mins): [Vancouver Co-op Radio show](#), Jan 28, avec Jane Bouey and Joyce Arthur. L'entrevue commence à la minute 34.45.

Blogues

- Blog by "[We Talk Women](#)" [Happy 25th Anniversary R. v. Morgentaler!](#)
- Blog: [25th Anniversary of the Morgentaler Decision](#)
- Jane Cawthorne blog: [Thoughts on the 25th Anniversary of the Morgentaler Decision](#)
- A Bad Law and A Bold Woman. The Regina Mom describes her personal experience trying to get an abortion in Saskatchewan in 1985, during the days of Therapeutic Abortion Committees. ([An excerpt from an essay-in-progress.](#))

Film

- Democracy on trial, 1984, documentaire de l'ONF - Office National du film - Canada, 58 mn. Regarder [ici](#). (en anglais)

Du côté des anti-choix

- Mike Schouten, Calgary Herald January 25, ["Let's protect society's truly weakest members"](#)
- Peter Baklinski, Mon Jan 28, [Morgentaler Decision turns 25: a 'day of shame for Canada'](#)
- Communiqué de presse, Canadian Center for Bioethical reform, Jan 28, [25 Years of Bloodshed: Anti-Abortion Youth Activists Across Canada Mourn Morgentaler Anniversary](#)
"January 28 is a solemn day that impacts every Canadian, whether they realize it or not. Due to R. v. Morgentaler, our streets are emptier, our pre-born brothers and sisters live tenuously in a state of constant danger, and a generation of girls has been sold the insidious lie that their sons and daughters are disposable for any arbitrary reason at all," said Stephanie Gray, executive director of CCBR who was just 7 years old when the Morgentaler decision passed.
- Communiqué de Campagne Québec-vie, [25e de l'arrêt Morgentaler : sombre anniversaire](#)
- Mike Schouten, Vancouver Sun, January 27, [Canadians still grapple with whether abortion is right just because it is legal](#)

L'avortement au Canada

La célébration des 25 ans du jugement Morgentaler est l'occasion de rappeler qu'au Canada, encore aujourd'hui, l'accessibilité n'est pas garantie pour toutes les femmes, que l'on pense à celles qui n'ont pas accès au système de santé (réfugiées, sans-papiers, etc.) ou celles qui vivent en région éloignée ou aux Îles du Prince Édouard où les services d'avortement ne sont toujours pas disponibles. En dépit des demandes répétées de la *PEI Abortion Coalition*, le premier ministre Robert Ghiz a d'ailleurs refusé de répondre aux médias à l'occasion du 25^e et il refuse de discuter de ce qu'il considère « une problématique émotive ». Aussi, de nouvelles statistiques sur la perception de l'avortement par les Canadien.ne.s et des reportages d'enquêtes sur le référencement aux services d'avortement.

- Geritt de Vynck, La Presse, 28 janv. **Les Canadiens ne veulent plus parler d'avortement, dit Rona Ambrose**
- Reportage vidéo de Radio Canada sur **l'accès à l'avortement à l'île du Prince Édouard.**
- Marie-Eve Cousineau, l'Actualité.com, 1 fev, **Avortement : un droit acquis, vraiment ?**

En ce 25e anniversaire de la décriminalisation de l'avortement au Canada, il demeure impossible de se faire avorter à l'Île-du-Prince-Édouard. Les militants pro-choix veulent changer les choses.
- Marc Babin, Radio Canada, 29 jan, **L'avortement par médicament se pratique à l'Île-du-Prince-Édouard**

Radio-Canada a appris que des femmes ont pu obtenir une interruption de grossesse à l'Île-du-Prince-Édouard même si en principe personne dans la province n'offre la procédure.

Ces femmes ont eu recours à un avortement médical provoqué par une combinaison de médicaments.

L'une de ces femmes, Justine (un prénom fictif), voulait un avortement. La jeune femme de 25 ans en était à sa sixième semaine de grossesse. Son médecin de famille lui a dit que l'attente à l'hôpital Reine Élisabeth II d'Halifax était de plusieurs semaines.

Justine ajoute qu'elle a alors appris qu'un médecin à Charlottetown pouvait l'aider. Il pouvait lui prescrire deux médicaments qui provoquent une fausse-couche. Après des hésitations, le médecin a accepté de lui donner un rendez-vous.
- Radio Canada, **Avortement : la poursuite du Dr Henry Morgentaler stagne depuis 10 ans**

Au Nouveau-Brunswick pour être remboursé, l'avortement doit être approuvé par deux médecins et effectué dans un hôpital. Une loi qui fait l'objet d'une poursuite contre la province intentée en 2003 par le Dr Henry Morgentaler.

Le Regroupement féministe du Nouveau-Brunswick n'est pas d'accord avec la façon de faire du gouvernement.

« En vertu de la loi canadienne et du jugement qu'on célèbre aujourd'hui, l'accès à l'avortement devrait être libre et gratuit ce qui n'est pas le cas au Nouveau-Brunswick. » - Sara Leblanc, porte-parole du regroupement féministe du N.-B.
- Radio Canada, 30 jan. **Se renseigner sur l'avortement, pas si facile auprès des hôpitaux canadiens**

Des indications adéquates, mais parfois aussi de l'information inexacte et des réceptionnistes qui leur raccrochent au nez; tel semble être les possibilités auxquelles peuvent s'attendre les femmes qui appellent des hôpitaux canadiens pour se faire avorter, suggère une enquête de Radio-Canada.

Radio-Canada a appelé 42 hôpitaux dans six provinces canadiennes qui n'offrent pas l'avortement. Une journaliste s'est fait passer pour une femme désirant savoir si ces hôpitaux offraient la procédure, puis a noté les hôpitaux qui réfèrent au bon endroit ou à la ligne info-santé, ainsi que ceux qui ne donnent aucun renseignement, ou encore, des informations erronées.

Au total, environ un hôpital sur quatre n'a pas été en mesure de donner l'information juste.

Par exemple, la journaliste s'est fait répondre qu'il faut la prescription d'un médecin dans des provinces où ce n'est pas le cas. La réceptionniste de l'hôpital Concordia de Winnipeg lui a même raccroché la ligne au nez, après lui avoir simplement dit qu'elle devait s'adresser à un autre hôpital.

Dans la capitale manitobaine, la clinique d'avortement est située dans un endroit discret du centre-ville, témoignant du tabou entourant l'interruption volontaire de grossesse. Dans ce contexte, se renseigner n'est pas toujours une démarche facile, témoigne la psychothérapeute Candace Neufeld, de la Women's Health Clinic. Celle qui travaille avec les femmes qui décident de se faire avorter affirme qu'il n'est pas rare d'entendre des patientes parler de mauvaises expériences en voulant obtenir de l'information dans le réseau de la santé.

- **ANDRÉ PICARD - PUBLIC HEALTH REPORTER, The Globe and Mail, 28 jan, [Canadians don't want abortion debate reignited, poll finds](#)**

44: Pourcentage de Canadiens qui affirment que l'avortement devrait être permis dans tous les cas

23: Pourcentage de personnes qui disent que l'avortement devrait être autorisé, mais sous réserve de restrictions plus importantes qu'actuellement

18: Pourcentage de personnes qui pensent que l'avortement devrait être autorisé uniquement dans des cas comme le viol, l'inceste ou pour sauver la vie d'une femme

4: Pourcentage de personnes pour qui l'avortement ne devrait être autorisé uniquement pour sauver la vie d'une femme

5: Pourcentage de personnes pour qui l'avortement ne devrait jamais être autorisé

59: Pourcentage de personnes pour qui il n'y a pas lieu de rouvrir le débat sur l'avortement en ce moment

Source : Angus-Reid Public Opinion (traduction libre)

- **CBC, 28, jan, [Abortion barriers still exist in Sask. 25 years after historic ruling](#)**
- **CBC, 29 jan, [Some Manitoba hospitals give unclear abortion information](#)**

25 ans d'histoires, 25 ans de luttes

Articles

- **Vicki Saporta, Vancouver Sun jan 28, [The battle for the right to an abortion was hard fought. Let's protect the rights we've earned](#)**

La bataille pour les droits de l'avortement a été menée, à Vancouver, tant au Parlement, devant les tribunaux que dans les rues. Tout comme elles l'avaient fait pour les droits de vote et la défense des droits fondamentaux, les femmes se sont mobilisées afin d'obtenir le droit d'avoir accès à un avortement sûr et légal. (traduction libre)

- **Judy Rebick, Rabble.ca, 25 jan, [Stories from the front lines of the abortion victory in Canada](#)**

Par un heureux hasard, cet anniversaire historique a lieu au même moment que la journée d'action organisée par le mouvement Idle No More. Jour après jour, c'est près d'une centaine d'activistes qui ont souligné cette victoire pour le droit à l'avortement.

"Le mouvement pro-choix a été un mouvement social d'envergure au Canada. Et tandis que l'accès à l'avortement est loin d'être universel et que les Conservateurs ont tenté à maintes reprises de

re-criminaliser l'avortement, cette victoire a résisté à l'épreuve du temps. Aujourd'hui, le Canada est l'un des rares pays au monde à n'avoir aucune restriction légale à l'avortement et les femmes ont le droit à la liberté de reproduction, un droit fondamental pour l'égalité des femmes.”
(traduction libre)

- Carolyn Egan. rabble.ca, Jan 23, **Twenty-five years on: How we won abortion rights.**
Carolyn Egan, membre fondatrice de la Coalition ontarienne pour les cliniques d'avortement, décrit la façon dont la campagne pour renverser la loi sur l'avortement s'est inscrite dans un contexte plus large de revendications sociales. Lorsque la Cour suprême a finalement annulé la loi sur l'avortement en 1988, ce fut une victoire collective qui venait de la force d'un mouvement vaste et large. (traduction libre)
- Laura Wershler. Troy Media, Jan 29, **The Morgentaler decision is 25 years old.**
L'auteure compare la situation présente à celle d'il y a 5 ans, pour l'anniversaire des 20 ans de la décriminalisation. (traduction libre)
- Mallick, Toronto Star, 27 jan, : **Henry Morgentaler's Supreme Court win a landmark for abortion rights**

Ouvrages de référence

- Catherine Dunphy. Random House, 2003, **Morgentaler: A Difficult Hero.**
Ce livre est considéré comme la biographie qui fait autorité du Dr Morgentaler, l'une des personnalités les plus controversées du Canada. Dunphy nous donne un portrait honnête et fascinant de l'homme compliqué, contradictoire mais profondément bienveillant qu'est Morgentaler. (traduction libre)
- Ann Thomson. Trafford Publishing, 2004, **Winning Choice on Abortion: How British Columbia and Canadian Feminists won the Battles of the 1970s and 1980s.**
Thomson rend hommage aux réalisations du mouvement des droits des femmes pour la lutte pour le droit à l'avortement. Le livre fait revivre la lutte et nous fait découvrir les personnalités des nombreuses femmes qui ont contribué à garantir le droit à l'avortement, décrivant la façon dont elles se sont battu pour l'avortement libre et gratuit à un moment où le féminisme et l'idée de l'égalité des femmes étaient encore ouvertement sous-estimé dans notre société. (traduction libre)

Initiatives et prises de positions pro-choix inspirantes

Nous avons découvert ces dernières semaines un groupe pour la défense du droit à l'avortement: *the abortion gang*. Elles se décrivent ainsi :

« Beaucoup trop d'articles ont proclamé, sur un ton exaspéré : où sont les jeunes femmes dans les mouvements féministes et pro-choix ?

Ne cherchez pas plus loin.

Nous sommes des militantes assumées en faveur de la justice reproductive.

Nous sommes juives, chrétiennes, athées, musulmanes, Wiccan, laïques. Nous sommes métis, afro-américaines, latinos, blanches, bi- raciales. Nous terminons nos diplômes d'études supérieures ou nous n'avons pas terminé nos études secondaires. Nous avons vécu des avortements, nous avons eu des enfants, des fausses couches. Nous sommes multiples. Nous avons des relations sexuelles avec tout ce qui bouge, nous sommes abstinentes, nous sommes « poly-amoureuse ».

Et nous sommes contre l'oppression reproductive.

Ceci est notre espace pour parler de ce qui nous motive, nous inspire et nous interpelle, ce qui renouvelle notre passion pour la justice reproductive, ce qui nous choque, et nous souhaitons partager nos idées pour soutenir le mouvement. Nous avons de 16 ans à 40 ans, utilisant tous les médias de manière créative pour changer la façon de penser et transmettre nos revendications. »
(traduction libre)

Allez les visiter [ici](#), ou suivez les sur twitter [@AbortionGang](#)

Infos et outils utiles pour la militance pro-choix

- Une recherche est présentement en cours, intitulée : *A Narrative Inquiry with Canadian Abortion Providers*. Les praticien.ne.s en avortement sont invité.e.s à témoigner de leur expérience et de ce que leur pratique signifie pour eux et elles. Une recherche qualitative afin de documenter l'expérience de ceux et celles qui pratiquent l'avortement au Canada approuvée par le comité d'éthique de l'université de Calgary. Contacter Jessica Shaw: jcashaw@ucalgary.ca ou par téléphone au 647-464-5421.
- Le centre de Santé des femmes de Montréal a mis en ligne une nouvelle brochure sur le déroulement d'un avortement dans leurs locaux. Vous pouvez la consulter [ici](#).

Le sujet chaud de la semaine- fœtus et avortements tardifs.

Pendant la semaine de célébration du 25^e du jugement Morgentaler, trois députés conservateurs ont demandé à la Gendarmerie royale du Canada (GRC) d'enquêter sur certains avortements faits à plus de 20 semaines de grossesse. Selon eux, certains fœtus présenteraient encore des signes vitaux après l'avortement et comme ils sont complètement sortis du sein de leur mère, ce sont des enfants et les laisser mourir constituerait un meurtre.

«Ces meurtres semblent être le résultat de tentatives d'avortement, mais les bébés sont nés vivants», et morts par la suite, expliquent les signataires de la lettre. Ceux-ci se fient à des chiffres rapportés par le blogue *Run with Life*, qui précise qu'il y aurait eu 491 de ces cas entre 2000 et 2009. Questionné à ce sujet à la Chambre des Communes le 1^{er} février, M. Harper a répété qu'il n'avait pas l'intention de rouvrir le débat sur l'avortement. Cependant, il n'a pas non plus demandé à ses députés de faire profil bas sur la question...L'ambiguïté continue d'être cultivée à Ottawa, où on ne souhaite pas re-ouvrir le débat tout en en parlant constamment.

Dans les médias

- La presse Canadienne, 31 janvier, [Trois députés conservateurs demandent à la GRC d'enquêter sur des avortements](#)
- (vidéo) [Radio Canada nouvelles](#), 31 janvier
- (vidéo) [Téléjournal CBC en anglais](#), 31 janvier
- (vidéo) [TVA nouvelles](#), 31 janvier

- Tristin Hopper, National Post, 1 fev, [Birth of a legal quandry: Live-birth abortions a perilous grey zone in Canada's criminal code](#)- Un article très approfondi sur les avortements tardifs

Réactions à Ottawa

- Radio-Canada, 1 février, [Harper réaffirme la légalité de l'avortement au Canada](#)
- La réaction de Niki Ashton- communiqué

L'inquiétant programme des conservateurs sur l'avortement refait surface

OTTAWA – Les Canadiennes et les Canadiens ont exprimé leur indignation envers la lettre signée par trois députés conservateurs au commissaire de la GRC dans laquelle ils comparent l'avortement au meurtre.

Après la publication de la lettre, le NPD a demandé au gouvernement d'adopter des mesures pour appuyer le droit des femmes à l'avortement. Niki Ashton, Megan Leslie, Françoise Boivin et Rosane Doré-Lefebvre se sont levées en Chambre et ont demandé au gouvernement de passer à l'action. « Le premier ministre présent qu'il ne veut pas rouvrir le débat sur l'avortement. Pourtant, ses collègues remettent constamment cette question sur la table », a dit Niki Ashton

Le NPD a demandé au premier ministre de mettre les choses au clair et d'affirmer, au nom de son gouvernement, que l'avortement n'était pas un meurtre et que le droit des femmes à l'avortement devait être respecté.

Réactions pro-choix

- Miranda Nelson, Straight.com, 31 jan, [Three Conservative MPs beg RCMP to examine late-term abortions as homicides](#)

Réactions anti-choix

- Jonathan Kay, National Post, 1 fev, : ['Homicide' or not, abortion is a subject that too few Canadian politicians are willing to tackle](#)

Ce n'est pas la façon dont un pays profondément mature et bienveillant comme le Canada doit gérer des enjeux moraux aussi importants. Aussi macabre que soit la tactique de Messrs. Vellacott, Benoit and Lizon, ils ont au moins le courage de s'attaquer à un enjeu que la quasi-totalité de leurs collègues à Ottawa voudraient laisser mort-né. (traduction libre)

Devenir membre de la FQPN

Abonné.e.s du Réseau de veille pro-choix, mais toujours pas membre de la FQPN? Qu'attendez-vous? En adhérant, vous resterez au courant de nos activités, aurez accès à toutes nos publications et pourrez participer à la vie démocratique de l'organisme.

Pour plus de détails, cliquez [ici](#)
ou encore, téléchargez le [formulaire d'adhésion](#)

Vous avez des commentaires, des suggestions ou des nouvelles que vous aimeriez nous transmettre? Écrivez à mpirotte@fqpn.qc.ca